

## VICTOIRES 2009 DE LA MODERNISATION DE L'ETAT

### Double récompense pour le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales a été doublement récompensé lors de la remise des « Victoires de la modernisation de l'Etat » décernées par le magazine Acteurs publics le 8 juillet 2009 à l'Assemblée Nationale

• **La Victoire de la Simplification, dans la catégorie « Fonction publique d'Etat »**, a été décernée au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales pour la création du service de « plaintes en ligne »

Ce service permet aux victimes, en cas d'atteinte aux biens (voies dégradées), de pré-déposer plainte par

Internet auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de leur choix et d'y prendre rendez-vous à l'avance pour signer leur plainte définitive. Réalisé conjointement par la Direction générale de la Police nationale, la Direction générale de la Gendarmerie nationale et la Direction des systèmes d'information et de communication, le portail [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) est testé dans les Yvelines et en Charente-Maritime depuis novembre 2008. Ce service sera progressivement généralisé à partir de la rentrée 2009.

• **Le Grand Prix des lecteurs d'Acteurs publics** a été remis à la Direction générale de la Gendarmerie nationale pour son processus de collecte des bonnes pratiques venues du terrain.

Grâce à ses ateliers de performance (emploi, relationnel, soutien et finances, environnement), la DGGN recueille chaque année, sur un thème donné, les bonnes pratiques mises en œuvre localement pour les diffuser à l'ensemble des unités afin qu'elles puissent se les approprier. La remise de ces récompenses illustre la volonté du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales d'être un acteur essentiel de la modernisation de l'Etat et de la simplification des démarches administratives pour les usagers et les fonctionnaires.

